LE COIN DE LA FAMILLE

LA MODE ENFANTINE

La mode de cette saison évitant l'excès, le gaspillage et l'excentricité tient dans ce seul mot : *simplicité*.

Et cette sobre élégance d'aujourd'hui qui sait demeurer dans la note juste doit être suivie aussi bien par les petites filles que par leurs mères.

Pas de fantaisie déplacée. Les tissus choisis avec un soin extrême en vue de durer, comme les couleurs : bleu marine, vermillon et gris, sont les plus pratiques. Mais une coupe *nette*, des détails jeunes : plis piques, passe-poils de couleurs, cols amusants, schantungs à fleurs donnent à ces ensembles l'indispensable cachet d'élégance.

Pour les petites filles de 8 à 10 ans. — Sitôt qu'elles ont échappé aux « smoks » de la prime jeunesse, le paletot ratine, le béret, la jupe à plis, constituent la tenue idéale pour ces petites filles de huit à dix ans. Il faut à cet âge que le vêtement ne caricature en rien l'élégance de la femme. Aux manteaux en forme, on préférera la strict redingote éclairée d'une écharpe de lainage écossais et aux robes de soie, prétentieusement travaillées, de confortables « deux-pièces » style très écolière.

Pour les jeunes filles. — Dès qu'elles ont passé l'âge où l'on joue à la poupée, vers les 13 ans, la personnalité s'affirme, les petites filles d'hier se préoccupent d'élégance, cette élégance, qui évolue de plus en plus vers le naturel et la simplicité, marque le retour de la vraie jeune fille, de la jeune fille aux cheveux lisses assouplis et non coiffée, de la jeune fille au teint frais et clair et non maquillée, de la jeune fille vêtue avec recherche mais pas trop « habillée ».

Comment garder en ces temps difficiles cette élégance ? En effet, si les mamans se permettent de porter en les rajustant des robes datant de plusieurs saisons, il est impossible de rallonger indéfiniment celles des petites filles.

Voici notés pour elles quelques arrangements

Les blouses. — Etant donné la rareté des tissus, on pourra trouver des blouses dans des robes de saisons anciennes. Bien des parties de ces robes sont utilisables et on peut certainement y trouver matière à parure nouvelle, d'autant que les blouses ne furent jamais aussi simples qu'aujourd'hui.

Les jupes. — Les jupes de lycée seront taillées dans des robes d'autres saisons que l'on reprend et retourne judicieusement. Pour le sport, la jupe-culotte est presque toujours adoptée et la robe-bretelles forme avec les petites blouses facilement lavables, un charmant ensemble.

Arrangements. — Deux étoffes différentes, utilisées en un empiècement seront d'un précieux secours. On emploie très heureusement des bandes de tricots.

Nous vous soumettons ici quelques modèles qui vous aideront j'espère à tirer un parti surprenant des moyens limités dont vous disposez actuellement.

Et déployant ainsi votre tendre ingéniosité, vos petites filles seront aussi élégamment vêtues que le furent leurs aînées. **Marie GUYON.**

Plaire... c'est être charmante

...Et être charmante, c'est posséder un visage dont l'éclat et le reflet sont inoubliables. Soignez votre peau et votre teint, et vous atteindrez à ce charme si feminin.

NETTOYEZ VOTRE PEAU AVANT DE VOUS COUCHER

Que vous vous maquilliez ou non cites-vous bien que tout ce que vous pourrez faire pour votre visage sera à peu près inutile si vous acceptez d'aller vous coucher avant d'avoir éliminé de votre épiderme les poussières qui s'y sont déposées pendant la journée.

Faites-vous donc une règle absolue de ce nettoyage du soir. Il doit être pour vous, non seulement une hygiène physique, mais une hygiène mentale. Il vous aidera à éliminer les soucis du jour et à vous sentir plus fraiche et vous préparera à bien dormir.

En sachet poudre, soluble dans l'eau

BRONZYL 1139

donne l'illusion parfaite du bas de soie, ne rougit pas, ne' plaque pas, résiste à la pluie.

...un produit de beauté NINASTAR

Gros : Delabre, 157, Av. Bacquart. Lambersart (Nord)

POUDREZ-VOUS D'UNE MANIERE IMPECCABLE

Pour avoir un joli teint, il faut beaucoup de poudre sur très peu de crème pour que crème et poudre forment une sorte de fond de teint qui tienne toute la journée. Au bout de quelques instants, à l'aide d'une petite brosse spéciale, éliminez le surplus de poudre et ne laissez que ce qu'il faut pour que votre epiderme paraisse nacré, transparent dans sa parfaite matité.

AYEZ UN VISAGE SANS DUVETS

Blondisses les duvets au-dessus des lèvres et au-dessus des oreilles en appliquant de l'eau oxygénée additionnée de quelques gouttes d'ammoniaque. Laissez en contact quelques minutes, puis rincez à l'eau claire.

Epilez vos sourcils, c'est-à-dire enlevez tout ce qui peut nuire à la pureté de la ligne. Brossez vos cils et vos sourcils, une fois votre maquillage terminé, avec un coton imbibé d'eau de Cologne. Et supprimez les traces de poudre à la racine des cheveux.

JAMBES LOURDES LE SOIR

Nombre de femmes se plaignent d'avoir, le soir, les jambes enflées et pesantes. Signalons-leur les Gouttes Florides, qui améliorent la circulation et allègent les jambes. Ce remède végétal est excellent contre les ennuis féminins d'origine circulatoire. Précieux notamment entre 40 et 50 ans. Le flacon da Gouttes Florides 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P 3294. 11246

AYEZ UN ROUGE A LEVRES SANS BAVURES

Poudrez vos lèvres en même temps que votre visage avant d'utiliser le bâton de rouge. Ne froncez pas vos lèvres au moment où vous appliquez le rouge, mais au contraire, ouvrez et étirez la bouche pour pouvoir appliquer le rouge au coin des lèvres en estompant avec le doigt.

Vos enfants plus forts

grâce à ces pastilles vitaminées

Pour fortifier l'organisme enémié ou sous-vitaminé des petits, donnez-leur des pastilles de Chlorofoline, le tonique vitaminé au goût de *reverey-g* (caramel). A base de chlorophylle active (principe fortifiant des légumes verts, apparenté à l'hémoglobine), la Chlorofoline revitalise le sang anémié et active la croissance. En plus, chaque pastille contient d'abondantes rations de vitamines B1, B2, C et D qui améliorent l'utilisation nutritive, le développement musculaire, l'endurance nerveuse et la formation des os. Résultats remarquables chez les enfants, vieillards, convalescents, futures mamans et nourrices. Chlorofoline, pharm. seulem. Lab. du Bac, r. du Bac, Asnières (Seine)

POUR VOS CHEVEUX comme Avant la Guerre

Nous garantissons à tout acheteur que les lotions qu'il recevra en échange du Bon ci-bas contiennent toujours les ingrédients de base qui en ont fait la réputation bien avant guerre : la *pilocarpine dans la lotion "Pilocarpia" l'huile de pétrole dans le pétrole "Oural".*

Le Santé du ci vos cheveux tombent, **Cuir Chevelu** : trop secs ou trop gras (séborrhée), avec pellicules, massez le cuir chevelu avec la lotion "Pilocarpia", à base de pilocarpine, régulateur des fonctions du cuir chevelu, puissant excitateur de la pousse des cheveux. Résultats étonnants chez les chauves : *un duvet en 8 jours, des touffes en 1 mois, des mèches en 3 mois.*

Le Toilette de Pour être bien peigné, **la Chevelure** : avec de beaux cheveux dociles et lustrés, employez le pétrole "Oural", à base de l'huile de pétrole qui pénètre la substance du cheveu pour le nourrir, le vitaliser. Coif., pharm., parfum.

BON de PRIORITÉ 1 flacon de Pilocarpia ou d'Oural

SPORTS

LUTTE

12 Champions s'affrontent lors du match Paris-Nord

La grande rencontre qu'organise le 20 juin, à 15 h., en la salle de l'Orphéon, à Lille, le Comité des Flandres, constituera un véritable gala de champions puisque le match Paris-Nord n'opposera que des champions soit de l'Ile de France, soit des Flandres, soit de France et même d'Europe, puisque le tenant du titre Jourlin sera présent.

12 beaux athlètes ayant tous démontré leur grande valeur en enlevant un titre officiel seront opposés et rarement un tel plateau n'a été présenté.

Rappelons d'ailleurs le programme : Préliminaires : Lobros (Roubaix) contre Savoet (Harnes) ; Konarskorsky (Cejonne) contre Flamey (Armentières).

Paris-Nord. — **Grèco en 1 manche de 15' : 52 kgs.** Prudhomme, champ. de Paris contre Sannier, champ. du Nord ; 61 kgs. Marchand, champ. de Paris contre Van Espen, champ. du Nord ; 66 kgs. Perroncel, champ. de Paris contre Verhaeghe, champ. des Flandres ; 72 kgs. Manuel, champ. de Paris contre Deloor, champ. des Flandres.

Libre en 1 manche de 15' : 56 kgs Bailly, champ. de France contre Duflos, ex-champ. de France ; 61 kgs. Vallée, champ. de Paris 1943 contre Delcaue, champ. des Flandres ; 61 kgs. Paquette, champ. de Paris 1942 contre Vanherpe, ex-champ. de France ; 66 kgs. Lejeune, 3e des champ. d'Europe, champ. de Paris contre Offre, 3e des champ. d'Europe 1938, ex-champ. de France.

En deux manches de 10' (1 précédé, libre) : 79 kgs. Bouasmat, 13 fois champ. de France, finaliste des champ. d'Europe contre Ponchaut, 15 fois champion du Nord ; 72 kgs. Jourlin, champ. d'Europe, 14 fois champ. de France contre Maerten, finaliste du Champ. de France.

Le prix des places est fixé de 15 à 60 fr., et la location est ouverte au Café de l'Orphéon, rue de l'Orphéon, à Lille.

CYCLISME

CHAMPIONNAT SUR ROUTE DES AMATEURS

Le Comité des Flandres de la Fédération Française de Cyclisme fera disputer le Dimanche 11 Juillet les championnats sur route des Amateurs seniors, juniors et cadets licenciés des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le championnat des Seniors sera disputé à Lille à midi ; celui des Juniors et des Cadets sera disputé à Arras à 14 h. 11 est ouvert aux Juniors qui se sont qualifiés aux éliminatoires disputées le 16 Mai dans les trois départements. Les clubs peuvent pourvoir au remplacement des malades ou blessés et ce, dans l'ordre du classement des éliminatoires. En outre, plusieurs Juniors ont été repêchés.

Tous les Cadets du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme sont qualifiés d'office.

Les qualifiés et repêchés sont avisés que le départ est obligatoire. Tout coureur défaillant sera pénalisé, sauf cas de force majeure motivé et prouvé.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Il faut que le foie verse chaque jour, un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer le libre afflux de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, étonnantes pour faire couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie.

Beslier, ph°, 12, r. Lincoln, Paris. Visa 30 P 1493.

Les Dépuratifs et les Spécialités A. VINCENT DE GRENOBLE

à base de plantes des Alpes, préconisées dans les affections : peau, maladies de vessie, d'estomac, bronchite chronique, rhumatismes, sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces. Les lecteurs intéressés écriront aux Laboratoires A. VINCENT, 5, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui enverront gratuitement les indications demandées

Douleurs ? **GANDOL** Antirhumatismal puissant LABOR. HÉLIN - Châteauroux - Visa N° 844. P. 1443

GYMNASTIQUE

STAGES DE PERFECTIONNEMENT DE GYMNASTIQUE HARMONIQUE ET RYTHMIQUE

Des stages de perfectionnement de gymnastique harmonique et rythmique sont organisés par Mme I. Popard, chargée de mission au Commissariat général à l'Education Générale et aux Sports, aux dates suivantes :

1er au 30 juillet : pour les monitrices de Fédérations et Associations sportives.

1er au 30 septembre : pour les maîtresses d'éducation générale et institutrices, professeurs et monitrices d'éducation physique et sportive en fonctions.

Un examen facultatif du 1er ou 2e degré est prévu pour l'obtention du diplôme d'enseignement de la gymnastique harmonique et rythmique.

Les frais de déplacement seront remboursés, une indemnité journalière sera allouée suivant les titres de cheque candidet.

Les inscriptions sont reçues à l'Ecole Popard, 15, avenue de la Grande Armée à Paris, 15 jours avant l'ouverture du stage.

Contre le vieillissement prématuré et ses misères (varices, hémorroïdes, diminution de la vitalité, etc.) et pour conserver vigueur et santé au delà de l'âge habituel de la vieillesse, voici un traitement facile, que devrait suivre toute personne à partir de 40 ans. Régulièrement deux ou trois fois par an et pendant un mois chaque fois, prendre à chacun des deux grands repas, 2 comprimés Vivioda dissous dans la boisson habituelle. L'iode naissant Vivioda dépure, désintoxique, favorise la régénération hormonale et réassouplit les vaisseaux sanguins, vivifient ainsi tout l'organisme, même aux âges avancés. Ttes pharm. Labor. SALVOXYL, à Rochecorbon (Indre-et-Loire). Visa 1082 P 257.

VOTRE AVENIR EST DANS L'ÉLECTRICITÉ

Cours de JOUR & SOIR — Cours par CORRESPONDANCE

ECOLE CENTRALE DE T·S·F

12 rue de la Lune PARIS — Telephone Central 70 87

Annexe : 16, Rue Porte de France, VICHY (Allier)

Ecrivez nous vous recevrez gracieusement GUIDE DES CARRIÈRES

CACHET MIRIGA

CONTRE FIEVRE, GRIPPE, NÉVRALGIE, RHUMATISME, DOULEURS MENSUELLES. LABORATOIRES du RHÔNE, LYON-BOURG. 17,30 LE CACHET 12 Pharmacies

ANNONCES LEGALES

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance d'Arras. — D'un jugement rendu le onze mai mil neuf cent quarante trois, par le Tribunal correctionnel d'Arras, il appert que le nommée : **POCQUET Barthe**, femme **CATNELAIN**, 51 ans, née le 28 mars 1891 à Pronville, de Felicine et de TABARY Marie, cultivatrice à Pronville, a été condamnée : **DEUX MOIS D'EMPRISONNEMENT ET CINQ MILLE FRANCS D'AMENDE** pour avoir, à Pronville, le 27 janvier 1943, en tous cas dans l'arrondissement judiciaire d'Arras et depuis temps non prescrit trompé ou tenté de tromper le contractant sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles des marchandises, en vendant comme lait pur du lait totalement écrémé. Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, inséré aux frais de la condamnée, dans les journaux « Le Courrier du Pas-de-Calais, « Le Réveil du Nord » et « Le Télégramme » sans toutefois que le coût de cheque insertion ne puisse excéder le somme de 500 fr., et affiché au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte principale de la mairie dudit domicile, avec défense, pendant une durée de quinze jours, d'enlever lesdites affiches. Et ce, par application des articles 1er et suivants du la loi du 1er août 1905, 463, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle. — Vu au Parquet, Le Procureur de la République, signé : PAQUIER. — Le Greffier du Tribunal, signé : PETIT. — Pour extrait conforme, Le Greffier : PETIT. 23.438

Etude de Me LE GENTIL, avoué à Arras, 5, rue Putevin. — **EXTRAIT DE JUGEMENT.** — D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance d'Arras jugeant en matière correctionnelle le 18 mai 1943 entre : M. le Procureur de la République d'une part et MILHOMME Gisèle, demeurant à Arras, 15, rue Emile Breton, prévenue de vol de courant d'autre part. Et sur l'intervention de la **SOCIETE ARTESIENNE DE FORCE ET LUMIERE**, à Arras, partie civile représentée par Me Le Gentil, avoué à Arras et plaidant par Me Dhotel, avocat à Arras, il appert : Que Milhomme Gisèle est prévenue d'avoir à Arras en janvier 1943, frauduleusement soustrait une certaine quantité de courant électrique au préjudice de la Société Artésienne de Force et Lumière, au moyen d'un fil branché directement sur le réseau extérieur de la canalisation électrique de la S.A.F.L. Que ces faits ont été constatés. En conséquence la Tribunal a déclaré le prévenue attaintre et convelncue du délit qui lui est reproché et pour réparation l'a condamnée à deux mois d'emprisonnement. Et statuant sur les conclusions de la partie civile, a condamné MILHOMME Gisèle à payer à la **Société Artésienne de Faces et Lumière** la somme de 500 fr. a titre de dommages-intérêts et a ordonné le publication dudit jugement dans deux journeux aux frais de le condamnée sans qua le coût da chacune de ces insertions puisse dépasser la somme de 500 fr. (Le Courrier du Pas-de-Calais et le Réveil du Nord) et a condamné Mlle Milhomme aux dépena. — Pour extrait : (signé) LE GENTIL 18.667

Etude de Ma J. LEFORT, docteur en droit, avoué, 95, rue Nationale, Lille. A. J. Don du 27-7-42. — **DIVORCE.** — D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Lille le vingt-huit janvier 1943, enregistré, devanu définitif entre M. Jules DHEYGERE, rue Jules Guesde, No 8, cour Christiane à Hem. Ayant pour evoué Me Lefort. Et : Mme Jeanne-Marie DELCROIX, épouse Dheygère, 76 bis, rue Gambetta à Leers. Défaillante. Il appert que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari. — Pour extrait (signé) LEFORT. 18.669

Etude Me Jacques LEFORT, docteur en droit, avoué à Lille, rue Nationale, No 95. — **Licitation Fix Dewailly.** — Ville de Roubaix, rue Léon Marlot, No 53 **Une MAISON à vendre le mercredi 21 juillet 1943, à 14 h.,** à l'audience des Criées du Tribunal Civil de Lille au Palais de Justice de ladite villa (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués). **Mise à prix.... 20.000 fr.** Occupation : L'immeuble est occupé par Madame Fix qui s'engage à le rendre libre d'occupation dans les trois mois de la vente définitive. Visite de l'immeuble : Cet immeuble sera visible de 9 h. à 11 h. Avis très important : Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de M. le Préfet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du seize novembra 1940 pourront être déclarées adjudicataires. Avis est donné qu'un délai d'eu moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation. Pour tous renseignements, s'adresser : 1° Au Greffe du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville où se trouve déposé le cahier des cherges ; 2° A Ma Jacques Lefort, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue Nationale, No 95 ; 3° A M. André Bayart, docteur an droit, notaire commis pour le pertage du prix, demeurant à Roubaix, 43, rue du Maréchal Foch 18.670

Etude de Me Pierre SIX, avoué à Lille, 9, rue de Puébla, successeur de Me Godron Saisie Immobilière sur Facompré. Département du Nord. Arrondissement de Lille. Commune de Fâches-Thumesnil, rue Jules Guesde, 25 **MAISON** à usaga d'habitation. A vendre le **mercredi 7 juillet 1943, à 14 h.,** au Palais de Justice de Lille (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués). L'autorisation préfectorala est nécessaire pour acquérir. **Mise à prix ..... 30.000 fr.** Pour tous renseignements, s'adresser : 1° Au Greffe du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 2° A Me Six, successeur de Me Godron, poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Puébla, N° 9. 18.627.

Municip., Administ., Usines et Hôpitaux

POUR PARFUMER et DÉSODORISER VOS SALLES, UTILISEZ

STELLOL PUISSANT DÉSINFECTANT

Inodore ou Parfumé. Meilleures Références Stellicom. G.S.M.4., 8, rue des Viaoires, Lille

Etude de Me PARMENTIER, Avoué à Avesnes. Vente par suite de surenchére d'une **MAISON,** sise à Merbaix, arr. d'Avesnes. L'adjudication aure lieu le **jeudi 26 juillet 1943 à 14 h.,** à l'audience des criées du Tribunal Civil d'Avesnes. Sur le poursuite da M. Fernand Hardy, demeurant à Avesnelles, route de Sains, surenchérisseur. Ayant pour evoué Me Parmentier. Contre : M. Gaston Botteau, demeurant à Marbaix. Il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués à la vente aux enchères publiques de : **UNE MAISON,** sise à Marbaix, comprenant au rez-de-chaussée : trois pièces, un vestibule, alcove et laiterie, remise attenante, W.-C., cave. Au 1er étage : cinq pièces avec vestibule, grenier au dessus, le tout d'une contenance avec les fonds et terrein en dépendant da 34 aree 78 centiares en sol, jardin et pâture, parcelsant repris au cadastre sous les Nos 291, 341 et 342, section A. Cet immeuble avait été edjugé suivant procès-verbal dressé par Me Roffiaen, notaire à Avesnes du 17 mai 1943 à M. Botteau sus-désigné. Suivant acte reçu au Greffe du Tribunal Civil d'Avesnes le 20 mai 1943, M. Hardy a déclaré surenchérir d'un dixième en sus des chargea, le prix principal de 85.000 francs, moyennent lequel l'adjudication avait été prononcée eu profit de M. Botteau et en conséquence porter le prix dudit immeuble à la somme de **quatre vingt treize mille cinq cents francs** outre les frais et charges. Par jugement du 10 juin 1943, le Tribunal Civil d'Avesnes a veilidé ladite surenchère. En conséquence il sera procédé aux jour, lieu et haure sus-indiqués, à la revente de cet immeuble eur le mieo à prix de **quatre vingt treize mille cinq cents fr.** ci..... **93.500 fr.** Nota. — Les surenchères ne seront reçues que par ministère d'avoué. Recommandation importante. — Ne seront admis à porter des enchères qua les amateurs munis de l'autorisation préfectorale prévue par le loi, à l'effet de demander cette autorisation les amateurs doivent se mettre en rapport dès maintenant avec leur avoué habituel. Pour toua renseignements s'adresser : 1. - Au Greffe du Tribunal Civil d'Aveenes où est déposé le cahier des cherges ; 2. - à Me Roffiaen, notaire a. Avesnes ; 3. - à Me Parmentier, avoué à Avesnes poursuivant la venta. Aveanes, le 12 juin 1943. (signé) PARMENTIER. 18.657

Etudas da Me André BAYART, Docteur en Droit, Notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchal-Foch, et de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 50, rue da l'Hôpital-Militaire. — **Vente GERTGEN.** - VILLE DE WATTRELOS, rue Carnot, nos 55 et 57 : **UNE MAISON à usage de commerce et d'habitation,** ensemble les fonds et terrain en dépendant d'une contenance d'après mesurage de 182 mètres carrés 63 décimètres carrés et présentant un front a rue de 14 m. 28. **Libre d'occupation. A VENDRE,** le **lundi 12 juillet 1943,** à 15 heures, per le Ministère de Me BAYART, Notaire à Roubaix, en son Etude, sise audit lieu, 43, rue du Maréchel-Foch. **Mise à prix : 50.000 fr.** VISITE : L'immeuble sera visible les mercredi et samedi eprés-midi ; s'adresser cbez M. Bouchaert, 53, rue Carnot, à Wattrelos. - AVIS IMPORTANT : Il ast ici indiqué que seules, les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord, conformément à la loi du 16 novembre 1940, pourront porter des enchères et se rendra edjudicataires. - S'adresser pour tous renseignements : 1° A Me André BAYART, Notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchel-Foch ; 2° A Me Félix VANDEWALLE, Avoué chargé des formalités pour parvenir à l'adjudication. 18624

Et. Me DELACOURTIE, av. à Lisieux et de Me PIAT, notaire à Lille. Vte par adj. publ., la **jeudi 15 juil. 1943, à 14 h., à Lille,** salle des Adj. de la Ch. des notaires, rue de Puébla, N° 7, d'une propriété sise à Lille, rue Chappe, N° 56, comp. atelier const. en fer. Fosse pr autos, eau, électr., W.-C., d'une contenence de 277 m2 40. **M. A. P. 50.000** fr. Frais préparatoires en sus. Aut. préf. nécess. Pour tous renseignements, s'adr. Me Delacourtie, poura le vente, Me Piat, not., dépositaire du cahier des charg., Me Brechemier, not à Lisieux. 11.444.

Etude de Me PATOUX, evoué à Saint-Quentin, 17, rue du Wé. — **SEPARATION DE CORPS ET DE BIENS.** — D'un jugement rendu contradictoirement par la Tribunal Civil de Saint-Quentin, le 17 mars 1943, enregistré et signifié, ENTRE : M. Eugène TERRIER, cultivateur, demeurant à Sissy (Aisne) D'une part. ET : Madame Marie-Rose-Yvonne SWYNGHEDAUW, épouse da M. Terrier, sus-nommé, avec lequel elle est domiciliée de droit à Sissy, mais réeldant de fait séparément de lui à Saint-Quentin, 2, rue des Coutures. D'autre part. Il eppert : Que la séparation de corps et de biens a été prononcée d'entre ladite épouse TERRIER-SWYNGHEDAUW, au profit du meri et aux torts de la femme. — Pour extrait : signé : A. PATOUX. 18.642

Etude de Me Amédée DUCHANGE, notaire, 9, rue du Maréchel Foch à Roubaix. **DEUXIEME INSERTION.** — Aux termes d'un acte reçu par Ma Duchange, notaire à Roubaix, le 19 mai 1943, enregistré à Roubaix A. C. le 24 mai 1943, vol. 367, F° 46, N° 274, Medemoiselle Marie-Adèle SCHRANS, demeurant à Roubaix, 22 his, rue de l'Alouette, ayant agi en qualité de seule héritière de Madame Marie-Antonia FIEGE, ae mère, veuve de M. Louis Joseph SCHRANS, demeurant à Tourcoing, 222 rua de Roubeix, où elle est décédée le 29 novembra 1942, a cédé à une personna dénommée dans l'acte da fonds de commarce d'Alimentation Générala et Confiserie exploité par ladita dema à Tourcoing, 222, rue de Roubeix. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans las 20 jours de la présente insertion en l'Etude de Me Duchange à Roubaix. Insertion parue eu B. O. le 5 juin 1943. Pour extrait et mention : A. DUCHANGE. 18.650.

Etude da Me René MIRLAND, notaire à Saint-Amand-les-Eaux (Nord). — **DEUXIEME INSERTION.** — Sulvant acte sous seing privé en data à Raismes, du 15 janvier 1936, déposé au rang des minutes de Me Mirland, notaire à Saint-Amand, le 6 mai 1943, enregistré à Saint-Amand, le 12 mai 1943, folio 8, case 44, M. Gaston VANBOQUESTAL, boulanger, demeurant à *Raismes*, 292, rue Henri Durre e cédé à M. Pierra DAYEZ, demeurant à Raismes, rue Henri Durra. Le fonds de commerce de minoterie, exploité à Raismes, Dubais, rue d'Alsace. B.O.V.C du 16 juin 1943. Les oppositions seront reçues en l'Etude de Me Mirland, notaire à Saint-Amand-les-Eaux, dans les vingt jours de la présente insertion. — Pour dauxième insertion : signé : MIRLAND. 18.569

BLÉDORÊVE IBLED

C'est le rêve au réveil !

BOURSE DE PARIS

DU 15 JUIN 1943

Fonds d'Etat français. — 3 %, 95.50 ; 3 % am., 98.75 ; 4 % 1917, 103.10 ; 4 % 1916, 102.50 ; 5 % 1920, 141 ; 4 1/2 % 193 A, 140.25 ; 4 1/2 % 1932 B, 103.35 ; 3 % 1942, 95.15 ; 3 1/2 % 1942, 96.50 ; Cais. Aut. 5 % 1938, 121.95 ; Obl. Trés 4 1/2 % 1933, 1.331 ; 4 % 1934, 1.229 P.T.T. 4 1/2 % 1929 C/500, 585 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 26 B, 140 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.114 ; 4 % 1935, 1.110 ; Caiss. Aut. Tab., 1.055.

Crédits nationaux. — Cr. 1919 644 ; 1920, 570 ; 1934, 1.132 ; 1935, 1.121.

Actions françaises. — 28.000 ; Compt. Esc., 3.350 ; Crédit Fonc., 7.100 ; Crédit Lyon., 3.655 ; Crédit du N., 700 ; Sté Gle, 3.004 ; Suez act., 45.500 ; Nord, 2.200 ; El et Gaz du Nord, 991 ; Electr. du Nord, 805 ; Energie Ind., 3.345 ; Nord Lum., 2.265 ; Thom., Houston, 870 ; Pérenchies, 2.602 ; St Frères, 1.645 ; Gaz N.-E., 1.340 ; Aciéries Longwy, 1.140 ; Micheville, 2.395 ; du Nord, 696 ; Arbel 2.840 ; Chant. de France, 1.850 ; Conetr. Nord-France, 1.515 ; Fives-Lille, 2.280 ; Forges N.-E., 1.975 ; Jeumont act., 970 ; (parts), 2.765 ; Fco-Belge Met. Ch. Fer, 10.400 ; Hte-Pourn. P.-à-Mousson, 8.800 ; Denain-Anzin, 5.040 ; Louvroil-Montbard, 1.114 ; Métaux, 4.760 ; Peugeot 1.818 ; Senelle Maubeuge, 2.175 ; Béthune, 4.235 ; Aniche, 3.995 (of.) ; Anzin, 2.250 ; Blanzy, 5.690 ; Carvin, 6.715 ; Courrières, 1.300 ; Dourges, 3.260 ; Escarpelle, 4.990 ; Lens, 1.649 ; Marles, 1.850 ; Ostricourt, 6.100 ; Vicoigne, 2.170 ; Mokta El Hadid, 17.800 ; Nickel, 3.250 ; Ouenza, 7.400 ; Lille Bonn. (prior.), 1.055 ; (ord.), 72 ; Air liquide, 3.025 ; Glaces Nord Fce, 15.565 ; Kuhlmann, 2.350 ; Pollet Chausson, 5.000 ; Caout. Indochine, 2.280 ; Cultures trop., 450 ; Terres rouges, 1.355.

Valeurs françaises (oblig.). — Dép. Nord, 4 % 1931, oct., 2.025 ; 4 % 1931, 960 ; 5 % 1935, 1.025 ; 5 1/2 % 1936, 1.030.

A VENDRE

IMPORTANTE MANUFACTURE DE VÊTEMENTS

Application Loi du 22 juillet 1941 Faire offre NAVAS, Lyon N° 6621

BOURSE DE LILLE

DU 15 JUIN 1943

Charbonnages. — Albi, 2.750 ; Albi (part), 4.900 ; Anzin, 2.250 ; Béthune, 42.075 ; Béthune (dixième), 4.270 ; Blanzy, 5.600 ; Brusy (coup. de 10), 620 ; Carvin, 3.750 ; Clarence, 530 ; Commentry (jce), 2.820 ; Commentry (cap.), 3.150 d. ; Courrières, 1.300 ex-coupon ; Crespin, 205 ; Dourges, 3.350 ; Escarpelle, 5.000 ; Lens A., 1.662 ; Liévin, 969 ; Marles, 1.875 ; Ostricourt, 6.020 ; Thivencelles, 660 ; Vicoigne, 2.190.

Banques. — C. D. N., 700 ; Union Mines, 920 d.

Eaux. — Transports. — E.L.R.T., 460 ; Lyon. des Eaux (cap.), 3.150 ; Lyon. des Eaux (jce), 2.800.

Electricité. — Artésienne, 851 ; Béthunoise, 625 ; Boulonnaise, 1.165 d. ; Contin. du Gaz, 3.200 ; Elect. Gaz Nord, 1.000 ; Electr. Nord, 650 ; Energ. Nord-France, 650 ; Gaz d'Herlein, 950 o. ; La Roubaisienne, 3.850 ; Sect. Billy, 1.585 d. ; Un. Houillère, 460.

Métallurgie. — Blanc-Misseron ord., 290 o. ; Blanc-Misseron (prior.), 1.350 d. ; Aciéries de Micheville, 2.375 d. ; Aciéries du Nord, 710 ; Aciéries de Sambre et Meuse, 710 d. ; Arbel, 2.850 ; Chant. France, 1.920 ; Atel. Nord-France, 1.540 ; Atel. Nord-France (part), 1.130 ; Biache, 1.605 ; Cail, 1.065 d. ; Delattre, 865 ; Electro-Métal, 485 d. ; Fives-Lille, 2.250 ; Marine, 1.450 ; Nord-Est, 2.020 ; Fco-Belge, 10.300 o. ; Jeumont, 980 ; Louvroil, 1.110 ; Saulnes, 6.150 ; Senelle, 2.170 ; Tubes de Val., 1.097.

Entreprises et Matériaux de construction. — Carr. Dumont Vireux, 80 d. ; Chaux et Cim. Lafarge, 15.700 ; Chaux et Cim. Lafarge (action B 300), 5.290 ; Ciments du Boul., 1.990 en liquidation ; Ciments Portland, 27.000 ; Ciments Portland (part), 37.500 ; Cim et Chaux Hydraul., 1.650 d ex-coupon ; Cim. Franc. et Portl. Boul. 10.700 d. ex-coupon ; Cim. Franc. et Portl. Boul. (jce), 10.000 d. ex-coupon ; Desvroise, 1.700 o. ; La Loiane, 1.350 d. ; Pollet et Chausson, 5.100 ; Pollet et Chausson (part) 46.000 ; Super Cim. Boulonnais, 300 d.

Produits chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 3.060 ; Air Liquide (part), 16.300 ; Engr. d'Auby, 495 ; Engr. de Roubaix, 2.100 o. ; Glaces Nord-France, 15.700 ; Huiles Goudrons et Dérivés, 5.100 o. ; Kuhlmann, 2.420 ; Oxhydrique Française, 300 o. ; Pechiney, 5.250 ; Usin. de Libercourt, 1.075 ex-coupon.

Coupons annoncés. — 16-6-46 : Mines de Merles (solde), N° 66 ; net à payer : brut 15, nom. 10.50, port. 5.60 ; Aciéries da Longwy, N° 22, net à payer : brut 50, nom. 35, port. 33.70 ; Entreprises Générales et Travaux Publics, N° 4, net à payer : brut 70 nom. 50.60, port. 45.60 ; Cimenta de Dannes, N° 23, net à payer : nom. 6.55, port. 4.35.

UNE SITUATION D'AVENIR

Apprenez par correspondance

CHEZ VOUS

COMPTABILITE STÉNO - DACTYLO CORRESPONDANCE SECRETARIATS LANGUES, ETC...

PIGIER

vous garantit une PREPARATION SÉRIEUSE et RAPIDE

53, RUE DE RIVOLI — PARIS

Notice Générale L. R. gratuite

Imprimerie du Réveil du Nord 166, rue de Paris, LILLE

Le Gérant : Emile GEST

LISEZ **LES SPORTS DU NORD**

Le grand hebdomadaire régional

EN VENTE LE SAMEDI

LE NUMÉRO : UN FRANC

Etude de Me STAES Notaire à Lillers — **OPTION DE FONDS DE COMMERCE.** — Deuxième insertion. Aux termes d'un acte reçu par Me STAES Notaire à Lillers, le 12 mai 1943, enregistré à Lillers, le 19 mai suivant volume 93, nº 739, Mme Clarisse VANHEEGHE, commerçante, veuve de M. Alfred H